



Déclaration préalable du SNUIPP-FSU11

Madame la Directrice Académique,

En France, un cap a été franchi dans les violences policières sous différentes formes, à la fois physiques et psychologiques, entraînant blessures et traumatismes, poursuites administratives et judiciaires, avec la multiplication des arrestations, parfois à titre préventif, des comparutions immédiates, des gardes à vue ... La répression de la manifestation parisienne du 1^{er} mai a montré la dérive autoritaire et liberticide du gouvernement et sa volonté d'entraver le droit à manifester par la création d'un climat de psychose les jours précédents, par des attaques délibérées de manifestant-es, et l'arrestation de collègues représentants du personnel. Le SNUipp-FSU 11 condamne les violences policières et en exige l'arrêt immédiat.

Dans le domaine de l'Education, la lutte contre le projet de loi pour une école de la confiance se poursuit et s'amplifie. Pour autant aucune réponse n'a été apportée. Les amendements proposés ne vont pas dans le bon sens et particulièrement, ceux qui visent à faire des directrices-teurs des chef-fes d'établissements ayant le pouvoir d'évaluer les adjoint-es. S'ils étaient retenus, ils participeraient largement à la dégradation du service public d'éducation en développant davantage le nouveau management public. De même, le projet de loi sur la transformation de la Fonction publique, confirme la volonté du gouvernement de remplacer le statut par le contrat et d'externaliser les services publics.

Concernant le mouvement intra-départemental, les opérations sont mises en œuvre (quand elles le peuvent) à marche forcée. Les bugs se multiplient d'une façon plus qu'inquiétante. A ce jour, dans l'Aude, aucun groupe de travail concernant les bonifications handicap ou les vérifications de barèmes ne s'est tenu. D'ailleurs, l'administration semble dans l'impossibilité de fournir les accusés de réception initialement prévus autour du 20 avril. Au vu des dysfonctionnements annoncés, des bouleversements imposés et de l'impréparation de cette opération de gestion, le SNUipp-FSU continue d'interpeller directeurs académiques et ministère pour que les opérations de mouvement se fassent dans le respect de la transparence et de l'égalité de traitement.

Il continuera de revendiquer des modalités de mouvement au plus près des réalités locales construites avec les représentant-es du personnel et se mobilisera à chaque phase du mouvement pour défendre les droits des collègues.

Pour les avancements de grade, comme l'année dernière, le SNUipp-FSU dénonce l'accès très limité à la classe exceptionnelle et continue de revendiquer une carrière cylindrée permettant l'accès pour tous les personnels à l'indice 1000 en fin de carrière.

Concernant la Hors Classe, le SNUipp-FSU 11 continue de demander à ce que, comme dans d'autres départements, l'ancienneté générale des services soit prise en compte à la place de

l'ancienneté de grade lors des égalités de barème, afin de ne plus pénaliser les anciens instituteurs et institutrices. En outre, comment accepter que les recours hors classe soient présentés un an après la notification de décision ? Ces délais sont inacceptables et démontrent le peu de respect de l'administration envers les collègues et leurs représentants.

Sur le plan de la formation, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition au projet de réforme de la formation initiale qui ne garantira, ni une meilleure formation aux stagiaires, ni un meilleur enseignement aux élèves. Cette réforme normaliserait le statut de contractuel et fragiliserait le statut d'enseignant-e fonctionnaire. Elle développerait la mise en responsabilité d'étudiants en M1 à tiers temps et en M2 à mi-temps. Elle reporterait d'un an le passage du concours conduisant les entrant-es dans le métier à débiter leur carrière professionnelle après le Master 2, générant ainsi des économies et reculant d'autant l'âge de leur départ à la retraite. En recentrant la formation sur les fondamentaux, elle réduirait le métier d'enseignant et de formateur à un rôle d'exécutant-e ne permettant pas aux futurs enseignant-es d'agir dans leurs classes pour réduire les inégalités.

Par ailleurs, avec une baisse de 1 055 places au concours de recrutement, la politique ministérielle de baisse des recrutements se poursuit, ce qui risque d'accroître le déficit d'attractivité vers le métier d'enseignant-e. Le SNUipp-FSU 11 exige un recrutement d'enseignants sous statut de fonctionnaire à la hauteur des besoins.

Les candidatures pour les stages MIN sont à l'ordre du jour de cette CAPD, mais le délai imparti pour prendre connaissance de l'offre de formation (139 propositions) et y postuler est trop court. Nombre de collègues nous ont interpellés, n'ayant pu postuler à cette campagne par manque de temps. Le SNUipp-FSU 11 demande à ce qu'un délai correct soit observé lors des campagnes à venir. De plus l'offre de ces formations ne grandit pas forcément en qualité, 20% des stages par exemple sont des morceaux du CAPPEI et pas de la formation continue.

Concernant les départs en formation CAPPEI, que dire ? En l'absence de documents de travail dans le délai prévu par la réglementation, impossible pour les délégués du personnel que nous sommes d'effectuer un travail de préparation en amont. Comment expliquer, que l'administration ne respecte pas le règlement intérieur de la CAPD qui prévoit la transmission de tous documents nécessaires au travail des représentants syndicaux, dans un délai de 8 jours avant la CAPD ?

Merci pour votre attention.